

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent de maintenance en chauffage

Niveau V

Site: http://www.emploi.gouv.fr

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Tableau des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type	7
Fiche activité type	9
Fiche compétence professionnelle	13
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	31
Glossaire du REAC	33

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	3/36

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

La révision en 2013 du titre professionnel «Agent de maintenance en chauffage» présente la même configuration en deux activités types de la version antérieure du titre (arrêté du 7 décembre 2010) : en effet, elle correspond toujours aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Les travaux d'étude pour la ré ingénierie se sont fondés sur :

- les enquêtes auprès d'une trentaine d'entreprises de maintenance climatique de petite puissance,
- la veille sectorielle professionnelle,
- l'analyse de données statistiques telles que le flux des personnes certifiées à l'issue d'un parcours de formation, les taux d'accès à l'emploi et d'insertion durable,
- les visites et contacts téléphoniques avec les responsables des entreprises accueillant les stagiaires de la formation AMC durant leurs périodes d'application en entreprise,
- les contacts des formateurs avec leurs anciens stagiaires dans l'emploi,
- les échanges avec les professionnels des jurys lors des sessions de validation.

Les entretiens menés avec les professionnels du secteur n'ont pas fait apparaître d'évolution notable, ni technologique, ni organisationnelle du noyau dur de l'emploi.

La référence exclusive au fioul et au gaz dans l'intitulé de l'activité type 1 est supprimée afin de prendre en compte les différentes sources d'énergie. De plus, la notion de "petite puissance" est supprimée des intitulés des activités types.

Les deux compétences portant sur l'information du client et sur la rédaction des documents qui étaient communes aux deux activités types ont été supprimées et leurs savoir-faire ont été intégrés dans toutes les compétences.

Tableau des activités

Ancien TP

AGENT DE MAINTENANCE EN CHAUFFAGE

Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance équipées de générateurs fioul ou gaz au sol.

Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance équipées de générateurs muraux gaz

Nouveau TP

Agent de maintenance en chauffage

Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs au sol.

Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs muraux gaz.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	5/36

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
		1	Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur au sol.
		2	Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffe au sol de petite puissance.
1	Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs au sol.	3	Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance.
	Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs muraux gaz.	4	Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs gaz de petite puissance.
		5	Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance utilisant l'énergie électrique, l'énergie solaire ou les combustibles solides.
		6	Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur mural.
2		7	Assurer la mise en service des générateurs muraux gaz de petite puissance.
		8	Assurer la maintenance des générateurs muraux gaz de petite puissance.
			Assurer la mise en service et la maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	6/36

FICHE EMPLOI TYPE

Agent de maintenance en chauffage

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'agent de maintenance en chauffage effectue la mise en service et la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire individuelles équipées de générateurs muraux gaz, de générateurs au sol fioul, gaz ou bois ou d'équipements solaires.

Il intervient dans le respect des contrats, des réglementations et du développement durable.

Il assure les contrôles nécessaires sur le plan de la sécurité, de la qualité des rejets dans l'environnement, et des performances des appareils en termes de consommation énergétique.

Il intervient généralement seul chez l'utilisateur. Il est autonome tout en étant placé sous le contrôle direct d'un responsable à qui il retransmet toute information relative à son activité. Il peut intervenir en équipe lors d'interventions nécessitant la présence de plusieurs agents de maintenance. Il est amené à effectuer des interventions dans un contexte à risques : liés à la présence de gaz et de produits de combustion, à la manipulation d'équipements électriques sous tension, à des déplacements fréquents en voiture, à des positions de travail incommodes et à la manutention de charges en espaces encombrés. Ces interventions nécessitent une attention soutenue. Il devra, pour certaines de ces interventions, disposer d'une habilitation électrique. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. L'exercice du métier comporte des horaires irréguliers liés aux urgences et aux astreintes. Il fournit au client, en sa qualité de représentant de son entreprise, toute explication concernant ses interventions. Il est confronté à des équipements caractérisés par de fortes évolutions technologiques et d'une large diversité qui l'obligent à se former en permanence. Il fait souvent face à des situations imprévues.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les entreprises de maintenance, assurant la gestion technique d'équipements, par contrat, pour le compte de leurs clients.

Les entreprises d'installation d'équipements thermiques ayant un département maintenance.

Les entreprises d'installation-maintenance chauffage de type artisanal, dans le cas où l'agent possède déjà une expérience de l'installation.

Les constructeurs d'équipements thermiques lorsqu'ils possèdent un service montage ou un S.A.V. Les collectivités territoriales.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Agent technique de maintenance en chauffage.

Agent technique d'entretien et d'exploitation de chauffage.

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur pour intervenir sur des équipements de chauffage au niveau B2V pour la maintenance préventive, BE Mesures pour les relevés de mesures électriques et BR pour la maintenance corrective.

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	7/36

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs au sol.

Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur au sol.

Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffe au sol de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs gaz de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance utilisant l'énergie électrique, l'énergie solaire ou les combustibles solides.

2. Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs muraux gaz.

Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur mural.

Assurer la mise en service des générateurs muraux gaz de petite puissance.

Assurer la maintenance des générateurs muraux gaz de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Convention(s): Cet emploi / métier peut être rattaché à plusieurs conventions collectives nationales :

- La Fédération des Services Energie-Environnement FEDENE.
- La convention Collective nationale des ouvriers, employés, techniciens et agents de maintenance de l'exploitation d'équipements thermiques et de génie climatique du 7 février 1979 (et avenant du 16 juin 2005).
- La convention collective des employés, techniciens et agents de maintenance du bâtiment du 12 juillet 2006 (et avenant du 26/09/2007).

Code(s) NSF:

227 r - Energie, génie climatique

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

I1308 Maintenance d'installation de chauffage F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	8/36

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs au sol.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sur les installations individuelles de petite puissance équipées de générateurs au sol fioul, gaz ou bois, de générateurs électriques ou de panneaux solaires, assurer la mise en service et la maintenance préventive et curative des équipements de production, de distribution, de régulation et d'émission de chaleur à eau chaude et de production, de régulation et de distribution de l'eau chaude sanitaire.

Après contrôle préliminaire, mettre en eau l'installation puis effectuer les réglages du générateur et des circuits pour obtenir un fonctionnement optimal et fiable conformément aux règles de sécurité et aux spécifications techniques.

Assurer la maintenance (vérification des installations, entretien, diagnostic des pannes, remplacement d'éléments ou reprise de réglage) selon les termes du contrat.

Rédiger les rapports d'intervention, informer le client utilisateur sur l'état de son équipement et sur les améliorations possibles ou obligatoires.

L'activité se déroule dans le logement du client. Ceci oblige l'intervenant à posséder des qualités relationnelles (communication, discrétion, honnêteté, politesse, présentation...).

Cette activité expose l'intervenant aux risques liés aux déplacements, au travail en hauteur, aux manipulations d'appareils électriques, aux dangers du gaz et de sa combustion, à l'utilisation d'outillages spécifiques.

Elle oblige l'intervenant à respecter les délais d'intervention.

Même dans l'urgence, la remise en état des équipements devra scrupuleusement respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

– articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR sur les installations de chauffage.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	9/36

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur au sol.

Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffe au sol de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs gaz de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance utilisant l'énergie électrique, l'énergie solaire ou les combustibles solides.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	10/36

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Assurer la mise en service et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipées de générateurs muraux gaz.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'activité porte sur les équipements de production, de distribution et d'émission de chaleur à eau chaude et de distribution de l'eau chaude sanitaire des installations individuelles de petite puissance équipées de générateurs muraux gaz :

- mettre en service et effectuer les réglages des générateurs muraux gaz pour obtenir un fonctionnement optimal et fiable conformément aux règles de sécurité et aux spécifications techniques,
- assurer la maintenance préventive et curative des générateurs muraux gaz, selon les termes du contrat de maintenance et les préconisations du constructeur.

Après contrôle préliminaire, mettre en eau l'installation puis effectuer les réglages du générateur mural gaz pour obtenir un fonctionnement optimal et fiable conformément aux règles de sécurité et aux spécifications techniques.

Assurer la maintenance (vérification des installations, entretien, diagnostic des pannes, échange standard d'éléments ou reprise de réglage) selon les termes du contrat.

Rédiger les rapports d'intervention, informer le client utilisateur sur l'état de son équipement et sur les améliorations possibles ou obligatoires.

L'activité se déroule exclusivement dans le logement du client. Ceci oblige l'intervenant à posséder des qualités relationnelles (communication, discrétion, honnêteté, politesse, présentation...).

Cette activité expose l'intervenant aux risques liés aux déplacements, aux manipulations d'appareils électriques, aux dangers du gaz et de sa combustion, à l'utilisation d'outillages spécifiques.

Elle oblige l'intervenant à respecter les délais d'intervention.

Même dans l'urgence, la remise en état des équipements devra scrupuleusement respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

– articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR sur les installations de chauffage.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	11/36

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur mural.

Assurer la mise en service des générateurs muraux gaz de petite puissance. Assurer la maintenance des générateurs muraux gaz de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	12/36

Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur au sol.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une installation de chauffage à eau chaude et de production d'eau chaude sanitaire de petite puissance équipée d'un générateur au sol :

- procéder à la mise en eau, prérégler la régulation, équilibrer les circuits et contrôler le fonctionnement,
- assurer la maintenance (contrôles de fonctionnement et d'état de l'installation et de ses sécurités) et le remplacement d'éléments hydrauliques ou électriques,
- informer le client et renseigner les documents afférents à l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en service des circuits de chauffage et d'eau chaude s'effectue généralement seul à la fin des travaux sur une installation neuve ou après modification ou remplacement de tout ou partie d'une installation existante. La maintenance s'effectue généralement en même temps que la maintenance de l'équipement de chauffe et du brûleur. Le contexte de remplacement d'un élément sera différent selon qu'il s'agit d'une opération programmée (due à une usure ou à une modernisation du matériel) ou d'une réparation imprévue (due à un bris de matériel) qu'il faudra alors réaliser dans l'urgence. Dans tous les cas, l'intervenant doit prendre en compte la spécificité de l'installation et respecter les locaux et les biens. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

L'installation est correctement remplie (présence d'eau aux points hauts et pression statique suffisante), purgée (plus de présence d'air aux purgeurs), et irriguée (l'eau circule dans les tuyauteries).

Le système de régulation permet d'obtenir automatiquement les valeurs de consigne et le régime de fonctionnement souhaité.

Les équipements électriques sont maintenus dans un état permettant d'obtenir le fonctionnement optimal et sécuritaire de l'installation dans le respect des normes et des préconisations des constructeurs.

Suite aux opérations de mise en service ou de maintenance, l'environnement et l'installation ont été restitués dans un état propre et fonctionnel.

Le client a reçu et peut exploiter les informations données par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes généraux de thermique et de physique relatifs aux installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des émetteurs de chaleur, des éléments et accessoires hydrauliques, et des systèmes d'étanchéité des circuits de chauffage et d'ECS

Connaissance des principes généraux de distribution des réseaux hydrauliques des installations de chauffage et d'ECS équipées de générateur au sol.

Connaissance des procédures d'intervention sur les circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des équipements électriques constitutifs des installations de chauffage et d'ECS de petite puissance.

Connaissance des risques électriques et des moyens de s'en protéger.

Connaissance des principes généraux et de la technologie des systèmes de régulation de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	13/36

Mettre en eau un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Mettre en service et régler un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Effectuer des travaux de façonnage et de raccordement de tuyauteries dans le cadre d'opérations de maintenance.

Assurer la maintenance et le remplacement des équipements hydrauliques d'un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Assurer la maintenance et le remplacement des équipements électriques d'un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	14/36

Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffe au sol de petite puissance.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement de chauffe au sol de petite puissance raccordé :

- procéder au contrôle du circuit feu (chaudière, raccordement cheminée),
- contrôler le raccordement électrique du générateur et des accessoires,
- procéder au contrôle et à la mise en service des circuits hydrauliques et d'alimentation en combustible,
- mettre en service l'équipement de chauffe et contrôler son fonctionnement.
- assurer l'entretien et le dépannage de l'équipement conformément au contrat de maintenance,
- informer et conseiller le client,
- renseigner les documents afférents à l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'intervenant effectue, seul et sur ordre, toutes les opérations de contrôle, et de mise en service des circuits hydrauliques et d'alimentation en combustible qui précédent la mise en service des générateurs. Il assure la maintenance préventive et curative de l'équipement selon les clauses du contrat et les préconisations des constructeurs. il assure, seul ou en équipe le remplacement de tout ou partie de l'équipement de chauffe dans le cadre d'une opération de maintenance. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

Le circuit feu est contrôlé et en bon état (joints, trappes de visite, raccordement, conduits de fumées, vacuité, état de surface).

L'équipement de chauffe est étanche et correctement irrigué. Les accessoires de sécurité hydrauliques (vase d'expansion, soupapes) sont en bon état de fonctionnement.

Le circuit d'alimentation de combustible (stockage, alimentation) est opérationnel et conforme à la réglementation.

L'équipement de chauffe fonctionne conformément aux prescriptions du constructeur (performance, puissance).

L'équipement de chauffe est maintenu en bon état (calorifuge, étanchéité, corrosion, fixation des éléments de carrosserie, propreté).

Suite à l'opération de mise en service ou de maintenance, l'environnement et l'équipement sont restitués dans un état propre et fonctionnel.

Le client a reçu et peut exploiter les informations et conseils donnés par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes généraux de thermique et de physique relatifs aux installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des éléments et accessoires hydrauliques, et des systèmes d'étanchéité des circuits de chauffage et d'ECS.

Connaissance de la technologie des équipements électriques constitutifs des installations de chauffage et d'ECS de petite puissance.

Connaissance des risques électriques et des movens de s'en protéger.

Connaissance de la technologie des générateurs de chaleur au sol.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	15/36

Connaissance des procédures d'intervention sur les équipements de chauffe.

Connaissance des principes généraux et la technologie des systèmes de régulation de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie et la réglementation des stockages et alimentations de fioul domestique.

Connaissance de la technologie et la réglementation des stockages GPL et des alimentations en gaz.

Connaissance de la réglementation gaz.

Connaissance de la technologie des cheminées et accessoires de fumisterie.

Connaissance de la réglementation des installations de chauffage et d'eau chaude individuelles.

Mettre en eau un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Mettre en service et régler un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Effectuer des travaux de façonnage et de raccordement de tuyauteries dans le cadre d'opérations de maintenance.

Assurer la maintenance et le remplacement des équipements hydrauliques d'un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Assurer la maintenance et le remplacement des équipements électriques d'un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Mettre en service le système de régulation d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Contrôler et mettre en service le circuit d'alimentation en combustible.

Vérifier la conformité à la réglementation d'une installation de chauffage individuelle.

Contrôler le fonctionnement d'un équipement de chauffe au sol de petite puissance.

Effectuer le ramonage du générateur.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

ſ	Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
	AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	16/36

Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement de chauffe au sol de petite raccordé et en état de fonctionnement et d'un brûleur fioul domestique :

- contrôler la compatibilité entre le brûleur et le générateur,
- installer, raccorder, mettre en service et régler le brûleur,
- effectuer toutes les opérations de mesure, de contrôle et de maintenance préventive,
- diagnostiquer les causes d'un dysfonctionnement et y remédier,
- informer et conseiller le client sur la conduite du brûleur,
- renseigner les documents afférents à l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'intervenant assure les opérations de mise en service et de maintenance, chez le client, ponctuellement pour la mise en service, à partir d'un planning défini par le contrat pour la maintenance préventive et sur appel pour la maintenance curative. Il doit toujours prendre en compte la gêne occasionnée à l'utilisateur par son intervention et respecter les règles sur la sécurité et les rejets de polluants à l'atmosphère. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

La vérification de compatibilité brûleur-générateur est réalisée.

Le fonctionnement du brûleur est optimal (puissance, rendement, limitation des polluants, sécurité).

La maintenance permet de conserver un niveau de performance du brûleur et de l'équipement de chauffe. Suite à un dysfonctionnement, le dépannage effectué permet de garantir un fonctionnement fiable et optimal du brûleur.

Les clauses du contrat de maintenance et les règles de sécurité sont respectées.

Le client a reçu et peut exploiter les informations et conseils donnés par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la technologie des générateurs de chaleur au sol.

Connaissance de la réglementation des installations de chauffage et d'eau chaude individuelles.

Connaissance des principes généraux de la combustion.

Connaissance de la technologie des brûleurs fioul domestique.

Connaissance des procédures d'installation, de mise en service et de maintenance des brûleurs fioul domestique de petite puissance.

Connaissance des risques électriques et des moyens de s'en protéger.

Connaissance de la technologie et la réglementation des stockages et alimentations fioul domestique.

Savoir déterminer un gicleur, une pression de pulvérisation ainsi que les différents rendements.

Connaissance de la technologie et l'utilisation des outillages et des appareils de mesure spécifiques aux brûleurs fioul.

Connaissance des clauses des contrats de maintenance.

Connaissance de la technologie des appareils de chauffage à fioul particuliers.

Vérifier la conformité à la réglementation d'une installation de chauffage individuelle.

Installer un brûleur fioul domestique de petite puissance.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	17/36

Effectuer les raccordements électriques d'un brûleur fioul domestique de petite puissance.

Effectuer le raccordement combustible d'un brûleur fioul domestique de petite puissance.

Mettre en service et régler un brûleur fioul domestique de petite puissance.

Assurer la maintenance préventive et curative des brûleurs fioul domestique de petite puissance.

Mettre en service et assurer la maintenance des appareils de chauffe de petite puissance à combustible liquide particuliers.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Savoir rédiger un rapport technique.

Savoir libeller une facture.

Savoir rédiger un bon de commande.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

ſ	Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
	AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	18/36

Assurer la mise en service et la maintenance des brûleurs gaz de petite puissance.

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement de chauffe au sol de petite puissance raccordé et en état de fonctionnement et d'un brûleur gaz atmosphérique ou à air pulsé :

- contrôler la compatibilité entre le brûleur, le générateur et le combustible gazeux utilisé,
- installer, raccorder, mettre en service et régler le brûleur,
- effectuer toutes les opérations de mesure, de contrôle et de maintenance préventive,
- diagnostiquer les causes d'un dysfonctionnement et y remédier,
- informer et conseiller le client sur la conduite du brûleur et les évolutions réglementaires,
- renseigner les documents afférents à l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'intervenant assure les opérations de mise en service et de maintenance du brûleur gaz, chez le client, ponctuellement pour la mise en service, à partir d'un planning défini par le contrat pour la maintenance préventive et sur appel pour la maintenance curative. Il s'appuie sur les notices constructeurs. Il doit toujours prendre en compte la gêne occasionnée à l'utilisateur par son intervention et respecter les règles de sécurité et de lutte contre la pollution. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

La vérification de compatibilité brûleur-générateur est réalisée.

Le fonctionnement du brûleur est optimal (puissance, rendement, limitation des polluants, sécurité).

Le niveau de performance optimal du brûleur gaz et de l'équipement de chauffe est maintenu.

La remise en marche du brûleur gaz suite à une panne ou à un dysfonctionnement est rapide et réalisée en toute sécurité et fiabilité.

Les clauses du contrat de maintenance et les règles de sécurité sont respectées.

Suite aux opérations de mise en service ou de maintenance, l'environnement et l'installation ont été restitués dans un état propre et fonctionnel.

Le client a reçu et peut exploiter les informations et conseils donnés par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance de la technologie des générateurs de chaleur au sol.

Connaissance des principes généraux de la combustion.

Connaissance de la technologie des brûleurs gaz.

Connaissance de la technologie et la réglementation des stockages GPL et des alimentations gaz.

Connaissance de la réglementation gaz.

Connaissance des risques électriques et des moyens de s'en protéger.

Savoir déterminer un débit de gaz, ainsi que les différents rendements.

Connaissance de la technologie et l'utilisation des outillages et des appareils de mesure spécifiques aux brûleurs gaz.

Connaissance des procédures de mise en service et de maintenance des brûleurs gaz de petite puissance.

Connaissance des clauses des contrats de maintenance.

Connaissance de la réglementation des installations de chauffage et d'eau chaude individuelles.

Installer un brûleur gaz à air soufflé de petite puissance sur un générateur.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	19/36

Effectuer le raccordement combustible d'un brûleur gaz de petite puissance.

Effectuer les raccordements électriques d'un brûleur gaz de petite puissance.

Mettre en service un brûleur gaz de petite puissance.

Assurer la maintenance préventive des brûleurs gaz de petite puissance.

Assurer la maintenance curative des brûleurs gaz de petite puissance.

Vérifier la conformité à la réglementation d'une installation de chauffage individuelle.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	20/36

Assurer la mise en service et la maintenance des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance utilisant l'énergie électrique, l'énergie solaire ou les combustibles solides.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de préparateurs ECS électriques ou solaires, d'équipements de chauffage solaire et de générateurs bois-énergie de petite puissance installés et raccordés :

- procéder à la mise en eau, régler la régulation et contrôler le fonctionnement,
- réaliser les contrôles spécifiques aux équipements (teneur en glycol, stockage et alimentation bois...),
- assurer la maintenance (contrôles de fonctionnement et d'état de l'équipement et de ses sécurités),
- diagnostiquer les causes d'un dysfonctionnement et y remédier,
- informer le client et renseigner les documents afférents à l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en service des circuits de ces équipements s'effectue généralement seul à la fin des travaux sur une installation neuve ou après modification ou remplacement de tout ou partie d'une installation existante. La maintenance de ce type d'équipements s'effectue généralement en même temps que la maintenance de l'équipement de chauffe et du brûleur s'il existe. Le contexte de remplacement d'un élément sera différent selon qu'il s'agit d'une opération programmée (due à une usure ou à une modernisation du matériel) ou d'une réparation imprévue (due à un bris de matériel) qu'il faudra alors réaliser dans l'urgence. Dans tous les cas, l'intervenant doit prendre en compte la spécificité de l'installation et respecter les locaux et les biens. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

L'installation est correctement remplie (présence d'eau aux points hauts et pression statique suffisante), purgée (plus de présence d'air aux purgeurs), et irriguée (l'eau circule dans les tuyauteries).

Les contrôles spécifiques des équipements sont réalisés.

Le système de régulation, s'il existe, permet d'obtenir automatiquement les valeurs de consigne et le régime de fonctionnement souhaité.

Les équipements sont maintenus dans un état permettant d'obtenir le fonctionnement optimal et sécuritaire dans le respect des normes et des préconisations des constructeurs.

Les consignes de sécurité et de prévention de la santé sont respectées.

Suite aux opérations de mise en service ou de maintenance, l'environnement et l'installation ont été restitués dans un état propre et fonctionnel.

Le client a reçu et peut exploiter les informations données par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes généraux de thermique et de physique relatifs aux installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des éléments et accessoires hydrauliques, et des systèmes d'étanchéité des circuits de chauffage et d'ECS.

Connaissance de la technologie des équipements électriques constitutifs des installations de chauffage et d'ECS de petite puissance.

Connaissance des risques électriques et des moyens de s'en protéger.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	21/36

Connaissance des principes généraux et la technologie des systèmes de régulation de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des préparateurs d'ECS électriques.

Connaissance des principes généraux de la combustion.

Connaissance de la technologie des générateurs de petite puissance à combustible solide.

Connaissance de la réglementation des installations de chauffage et d'eau chaude individuelles.

Assurer la mise en service et la maintenance des préparateurs d'eau chaude électriques de petite puissance.

Assurer la mise en service et la maintenance des systèmes de production d'eau chaude sanitaire solaires individuels.

Assurer la mise en service et la maintenance des générateurs à combustibles solides de petite puissance. Vérifier la conformité à la réglementation d'une installation de chauffage individuelle.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	22/36

Assurer les opérations de mise en service et de maintenance des circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire équipés d'un générateur mural.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une installation de chauffage à eau chaude et de production d'eau chaude sanitaire de petite puissance équipée d'un générateur mural :

- procéder à la mise en eau, équilibrer les circuits et contrôler le fonctionnement,
- assurer la maintenance (contrôles de fonctionnement et d'état de l'installation et de ses sécurités, entretien des installations),
- informer le client et renseigner les documents afférents à l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en service des circuits de chauffage et d'eau chaude s'effectue généralement seul à la fin des travaux sur une installation neuve ou après modification ou remplacement de tout ou partie d'une installation existante. La maintenance des circuits s'effectue généralement en même temps que la maintenance du générateur mural. Le contexte de remplacement d'un élément sera différent selon qu'il s'agit d'une opération programmée (due à une usure ou à une modernisation du matériel) ou d'une réparation imprévue (due à un bris de matériel) qu'il faudra alors réaliser dans l'urgence. Dans tous les cas, l'intervenant doit prendre en compte la spécificité de l'installation et respecter les locaux et les biens. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

L'installation est correctement remplie (présence d'eau aux points hauts et pression statique suffisante), purgée (plus de présence d'air aux purgeurs), et irriguée (l'eau circule dans les tuyauteries). Les opérations de mise en service ou de maintenance n'ont pas créé de dégât à l'habitat ou à l'installation ellemême (restitution de l'environnement et de l'installation dans leur état initial). Tous les dommages occasionnés par l'opération ont été réparés. Le client a reçu et compris les informations données par le technicien. Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes généraux de thermique et de physique relatifs aux installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des émetteurs de chaleur.

Connaissance des principes généraux de distribution des réseaux hydrauliques des installations de chauffage et d'ECS équipées de générateur muraux.

Connaissance de la technologie des éléments et accessoires hydrauliques, et des systèmes d'étanchéité des circuits de chauffage et d'ECS.

Connaissance des procédures d'intervention sur les circuits de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des équipements électriques constitutifs des installations de chauffage et d'ECS de petite puissance.

Connaissance des risques électriques et des moyens de s'en protéger.

Connaissance des principes généraux et la technologie des systèmes de régulation de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Mettre en eau et en service un circuit de chauffage ou d'ECS équipé d'un générateur mural.

Mettre en service et régler un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	23/36

Effectuer des travaux de façonnage et de raccordement de tuyauteries dans le cadre d'opérations de maintenance.

Assurer la maintenance et le remplacement des équipements hydrauliques d'un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Assurer la maintenance et le remplacement des équipements électriques d'un circuit de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	24/36

Assurer la mise en service des générateurs muraux gaz de petite puissance.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un générateur mural gaz, installé et raccordé:

- contrôler la conformité de l'installation et la compatibilité du générateur avec le gaz utilisé,
- contrôler les raccordements eau, gaz, électricité et fumées du générateur,
- mettre en service et régler le générateur conformément aux spécifications constructeur,
- contrôler le fonctionnement, les performances et les sécurités,
- informer et conseiller le client sur la conduite de son générateur mural,
- renseigner les documents afférents à la mise en service.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'intervenant doit scrupuleusement respecter les préconisations constructeurs et la réglementation gaz. La mise en service est souvent la première rencontre entre l'intervenant et le client. La qualité de l'intervention tant technique que relationnelle et organisationnelle sera la première image de l'entreprise. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

Le générateur mural est réglé et fonctionne en toute sécurité et fiabilité conformément aux préconisations du constructeur et aux réglementations gaz.

Les règles de sécurité sont respectées tout au long de l'opération de mise en service.

Suite aux opérations de mise en service, l'environnement et le générateur ont été restitués dans un état propre et fonctionnel.

Le client a reçu et peut exploiter les informations et conseils donnés par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes généraux de thermique et de physique relatifs aux installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des éléments et accessoires hydrauliques, et des systèmes d'étanchéité des circuits de chauffage et d'ECS.

Connaissance de la technologie des équipements électriques constitutifs des installations de chauffage et d'ECS de petite puissance.

Connaissance des risques électriques et des moyens de s'en protéger.

Connaissance des principes généraux et la technologie des systèmes de régulation de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux de la combustion.

Connaissance de la technologie des générateurs muraux gaz.

Connaissance de la technologie et l'utilisation des outillages et appareils de mesure spécifiques aux générateurs muraux gaz.

Connaissance des procédures d'intervention sur les générateurs muraux gaz.

Connaissance de la technologie des systèmes de ventilation.

Connaissance de la technologie et la réglementation des stockages GPL et des alimentations gaz.

Connaissance de la réglementation gaz.

Connaissance de la réglementation des installations de chauffage et d'eau chaude individuelles.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	25/36

Mettre en service un générateur mural gaz de petite puissance.

Mettre en service le système de régulation d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Contrôler le fonctionnement d'un générateur gaz mural de petite puissance.

Vérifier la conformité à la réglementation d'une installation de chauffage individuelle.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	26/36

Assurer la maintenance des générateurs muraux gaz de petite puissance.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un générateur mural gaz, en service :

- assurer la maintenance préventive conformément aux spécifications du constructeur,
- assurer la maintenance curative par reprise de réglage ou remplacement de pièce,
- assurer le remplacement du générateur dans le cadre d'une opération de maintenance,
- contrôler, le fonctionnement, les performances, les sécurités et le respect de la réglementation,
- informer et conseiller le client sur la conduite de son générateur et les évolutions réglementaires,
- renseigner les documents afférents à l'opération de maintenance.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'intervenant effectue toutes les opérations de maintenance seul chez le client et selon les clauses du contrat qu'il doit scrupuleusement respecter. La maintenance préventive est programmée, la maintenance curative oblige l'intervenant à intervenir dans l'urgence sans prise de risque. Pour le remplacement d'un générateur, il doit respecter les préconisations du constructeur et les réglementations sur l'implantation et le raccordement des appareils à gaz. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

Le contrat de maintenance, les préconisations du constructeur et la réglementation gaz sont respectés.

Le niveau de performance, de la fiabilité et de la sécurité du générateur est maintenu.

Les règles de sécurité sont respectées tout au long des opérations de maintenance.

Les procédures de mesures et d'analyse des symptômes de dysfonctionnement permettent une justesse du diagnostic de panne.

Le rétablissement du service et des performances après dépannage est rapide et efficace.

Le nouveau générateur est installé conformément aux notices techniques et à la réglementation.

Suite aux opérations de maintenance, l'environnement et le générateur ont été restitués dans un état propre et fonctionnel.

Le client a reçu et peut exploiter les informations et conseils donnés par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention de maintenance ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes généraux de thermique et de physique relatifs aux installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Connaissance de la technologie des éléments et accessoires hydrauliques, et des systèmes d'étanchéité des circuits de chauffage et d'ECS.

Connaissance de la technologie des équipements électriques constitutifs des installations de chauffage et d'ECS de petite puissance.

Connaissance des risques électriques et des moyens de s'en protéger.

Connaissance des principes généraux et la technologie des systèmes de régulation de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux de la combustion.

Connaissance de la technologie des générateurs muraux gaz.

Connaissance de la technologie et l'utilisation des outillages et appareils de mesure spécifiques aux générateurs muraux gaz.

Connaissance des procédures d'intervention sur les générateurs muraux gaz.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	27/36

Connaissance de la technologie des systèmes de ventilation.

Connaissance de la technologie et la réglementation des stockages GPL et des alimentations gaz.

Connaissance de la réglementation gaz.

Connaissance de la réglementation des installations de chauffage et d'eau chaude individuelles.

Connaissance des clauses des contrats de maintenance.

Contrôler le fonctionnement d'un générateur gaz mural de petite puissance.

Vérifier la conformité à la réglementation d'une installation de chauffage individuelle.

Assurer la maintenance préventive des générateurs muraux gaz de petite puissance.

Assurer la maintenance curative des générateurs muraux gaz de petite puissance.

Remplacer un générateur mural gaz de petite puissance.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement.

Communiquer par écrit.

Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail.

Organiser, préparer une action.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	28/36

Assurer la mise en service et la maintenance des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'appareils à gaz domestiques tels que les radiateurs modulaires, les aérothermes gaz, les tubes rayonnants et les préparateurs d'eau chaude sanitaire installés et raccordés :

- contrôler la conformité de l'installation et la compatibilité de l'appareil avec le gaz utilisé,
- contrôler les raccordements eau, gaz, électricité et fumées de l'appareil,
- mettre en service et régler l'appareil conformément aux spécifications du constructeur,
- assurer la maintenance préventive conformément aux spécifications du constructeur.
- assurer la maintenance curative par reprise de réglage ou remplacement de pièce,
- contrôler le fonctionnement, les performances, les sécurités et le respect de la réglementation,
- informer et conseiller le client sur la conduite de son appareil et les évolutions réglementaires.
- renseigner les documents afférents à l'opération réalisée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Ces opérations sont très ponctuelles et se caractérisent par une spécificité technique des appareils et de leur utilisation. Il exécute ses opérations avec une habilitation électrique BR délivrée par son employeur et renouvelée périodiquement. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.

Critères de performance

L'appareil est réglé et fonctionne en toute sécurité et fiabilité conformément aux préconisations du constructeur et aux réglementations gaz.

Les clauses du contrat de maintenance sont respectées.

Le niveau de performance, de la fiabilité et de la sécurité de l'appareil est maintenu.

Suite aux opérations de mise en service ou de maintenance, l'environnement et l'appareil ont été restitués dans un état propre et fonctionnel.

Le client a reçu et peut exploiter les informations et conseils donnés par le technicien.

Tous les documents afférents à l'intervention ont été correctement renseignés.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des principes généraux de thermique et de physique relatifs aux installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Connaissance des principes généraux de la combustion.

Connaissance des risques électriques et des movens de s'en protéger.

Connaissance de la technologie des divers appareils gaz domestiques de petite puissance.

Connaissance de la réglementation des installations de chauffage et d'eau chaude individuelles.

Connaissance de la réglementation gaz.

Mettre en service des appareils gaz particuliers de petite puissance.

Assurer la maintenance des appareils gaz particuliers de petite puissance.

Vérifier la conformité à la réglementation d'une installation de chauffage individuelle.

Assurer la relation client lors des interventions sur les installations climatiques de petite puissance.

Rédiger les documents afférents à une intervention de maintenance d'une installation climatique de petite puissance.

Etablir le bon de commande d'un élément constitutif d'une installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	29/36

Informer le client sur l'utilisation, la conduite et la sécurité des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire de petite puissance.

Communiquer oralement. Communiquer par écrit. Mobiliser un comportement orienté client et posture de service.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé du travail. Organiser, préparer une action.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC.	TP-00478	RFAC.	06	25/11/2013	25/11/2013	30/36

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Appliquer une méthodologie de recherche des causes du problème cohérente. Diagnostiquer la cause exacte d'une panne ou d'un dysfonctionnement. Procéder au dépannage par une reprise de réglage ou par le remplacement de l'élément défaillant.

Critères de performance

La méthodologie de recherche de panne est cohérente avec les symptômes.

Le diagnostic est juste et précis.

Le dépannage permet le retour à un fonctionnement fiable et en toute sécurité.

Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Contrôler systématiquement des machines et des équipements dans le respect de la réglementation et des préconisations des constructeurs. Assurer la maintenance préventive et curative des équipements selon les procédures préconisées par les constructeurs.

Critères de performance

Le fonctionnement des équipements est contrôlé.

La réglementation et les préconisations des constructeurs sont respectées.

Les procédures et documentations constructeurs sont exploitées.

Les dysfonctionnements et leurs causes sont identifiés.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	31/36

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	33/36

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
AMC	TP-00478	REAC	06	25/11/2013	25/11/2013	34/36

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

